



## ARRÊTÉ PORTANT SUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL DU 19 AU 23 DÉCEMBRE 2023 PLACE DU 14 JUILLET A COMMENTRY

-----

**NOUS, Maire de la Commune de COMMENTRY (Allier),**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code de la route,

**Vu** l'arrêté municipal du 29 Mai 2020 donnant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Thierry VERGE, 1<sup>er</sup> adjoint, délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,

**Considérant** que dans l'intérêt général, il est nécessaire de réglementer le stationnement pour la bonne organisation du marché de Noël organisé par la commune de Commentry place du 14 Juillet, du **mardi 19 décembre 2023 au samedi 23 décembre 2023 inclus**,

### **ARRÊTONS :**

**Article premier :** **Du mardi 19 décembre 2023 au samedi 23 décembre 2023 inclus**, le centre-ville de Commentry accueillera le traditionnel marché de Noël avec ses diverses animations. Dix-sept chalets en bois seront installés place du 14 Juillet. Un manège s'installera à partir du samedi 16 décembre 2023 au centre de la place du 14 Juillet.

**Article 2 :** Les commerçants exposants sédentaires et non sédentaires seront autorisés à installer leur commerce à partir du mardi 19 décembre 2023, 8h. Ils pourront ouvrir à partir du mardi 19 décembre 2023 à 10h jusqu'au samedi 23 décembre 2023 à 21h, place du 14 Juillet, aux emplacements qui leurs seront destinés.

**Article 3 :** Le stationnement sera interdit :

- sur trois emplacements de stationnement situés place du 14 juillet, en face du CIC, **le mercredi 20 décembre de 13h30 à 18h30 et samedi 23 décembre 2023 de 9h00 à 19h00** pour permettre le stationnement du véhicule pour le déchargement et chargement des animaux de la ferme pédagogique et de l'atelier de médiation animale.

- sur les quatre emplacements de stationnement situés côté Crédit Agricole, donnant sur la place du 14 Juillet **le mercredi 20 décembre 2023 et le samedi 23 décembre 2023, de 13h00 à 18h00** pour permettre le stationnement de la calèche.

**Article 4 :** Seront installés également au sein du marché de Noël une ferme pédagogique sous barnum, la maison du Père Noël, deux buvettes, quatre food-truck.

**Article 5 :** Afin de sécuriser au maximum le site, 7 plots d'une tonne seront installés sur le pourtour de la place du 14 Juillet (voir plan ci-joint). Des barrières de sécurité seront également installées pour sécuriser le périmètre du marché de Noël.

**Article 6** : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Commune de Commentry [www.commentry.fr](http://www.commentry.fr) à compter du 12 décembre 2023.

**Article 7** : Le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 8** : Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, l'agent de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

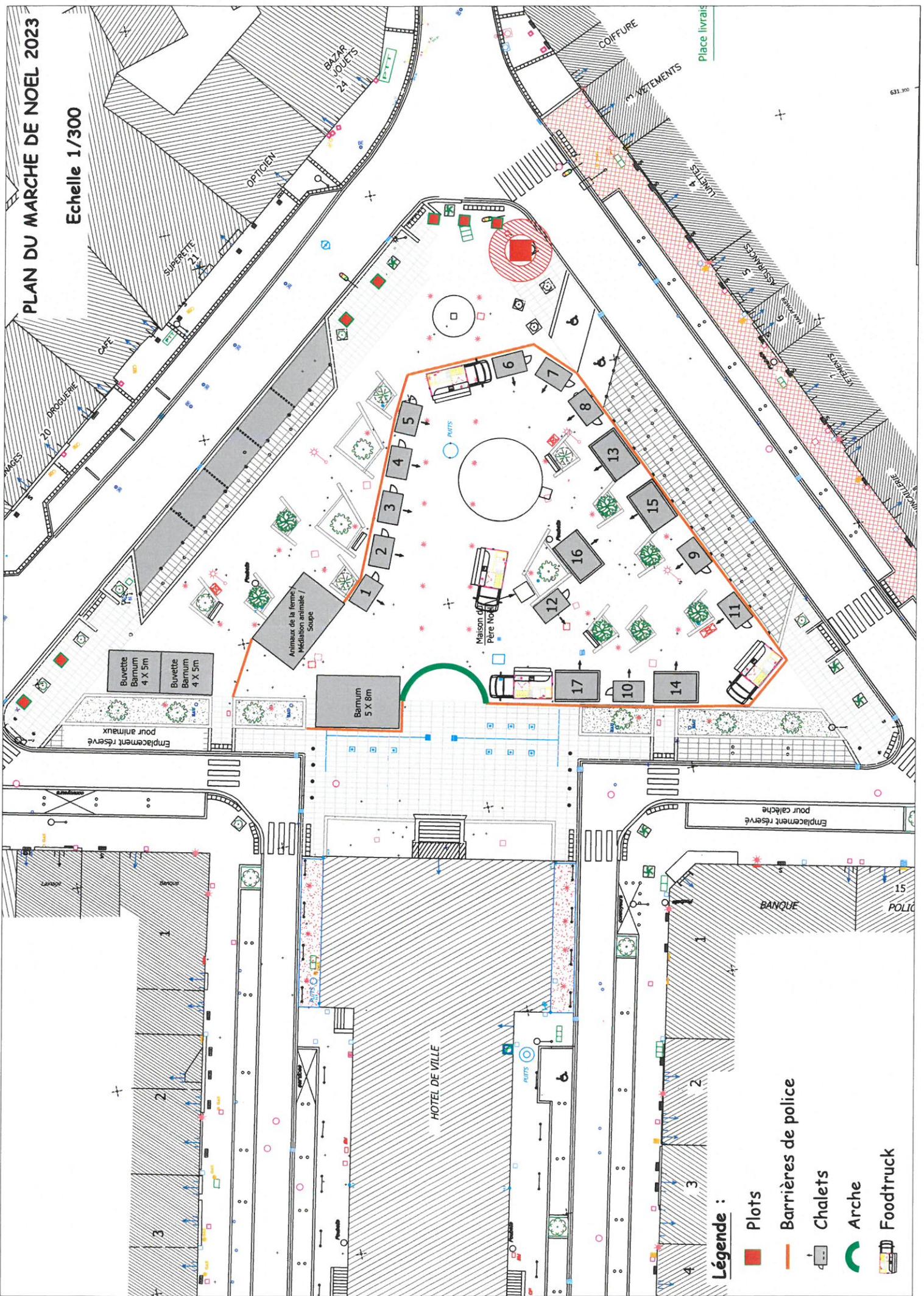


*Fait en Mairie à COMMENTRY,  
Le huit décembre deux mille vingt-trois,  
Pour le Maire,  
L'adjoint délégué aux travaux, à l'urbanisme et à la sécurité,*

*Thierry VERGE*

# PLAN DU MARCHÉ DE NOEL 2023

Echelle 1/300



- Légende :**
- Plots
  - Barrières de police
  - 🚚 Chalets
  - 🌿 Arche
  - 🚚 Foodtruck